



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P221_2024

Date : 13/06/2024

OBJET : Licence d'exploitation du spectacle "D-Day Normandy 1944"

Exposé

Dans le cadre de l'exploitation de l'animation de sa salle de planétarium, le Planétarium Ludiver souhaite participer à l'événement régional « 80 ans du débarquement ». A cette fin, il souhaite acquérir et exploiter le spectacle *giant screen* « D-DAY Normandy 1944 » distribué par la société Evans & Sutherland, à partir du 21 mai 2024 et jusqu'au 20 juin 2024, sans limite de nombre de présentation.

Ce spectacle est tout public et est sous format de film numérique, ne nécessitant pas de sécurité particulière. Ce spectacle est facturé 3 800,00 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Décide

- **D'approuver** la licence d'exploitation, avec une facturation sur la ligne de crédit 84182 - imputation 65818,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE